

Salaires 2022 : proposition alternative CFE-CGC/CGT

Mobilisation Générale : Mardi 6 septembre 9h devant la salle Marcel Pierre à Palaiseau !

ou pour les autres centres, rejoignez le jitsi : https://rdv.onera.fr/revendication_salariale

Suite à l'autorisation d'une politique salariale avec un cadrage à hauteur de 3,7% autorisé par Bercy en juillet (au lieu des 2% en avril), la Direction a transmis un projet aux Organisations Syndicales le 30 juillet pour une réunion le 30 août.

Une plate-forme revendicative intersyndicale s'est mise en place dans l'urgence, suite à la réunion de négociation salariale organisée par la Direction le 30 août au retour des congés.

Il en résulte pour le moment, une proposition unitaire défendue par la CGT et la CFE-CGC qui a été transmise à la Direction le 2 septembre à 9h20, la Direction s'étant engagée à étudier les projets alternatifs proposés par les Organisations Syndicales pour envoyer un projet le 5 septembre en préparatoire de la réunion du 6 septembre à 9h30.

Voici la proposition alternative unitaire revendiquée par la CGT et la CFE-CGC qui rentre dans le cadrage 2022.

Plate-forme revendicative unitaire CFE-CGC et CGT

AG+AI de 3,7% (1,95%+1,75%)

- **AG de 5,85%** (3x1,95%) au lieu de 1,6% avec un plancher et à effet au 1er septembre 2022 au lieu de 1er janvier 2022 (avec un effet report de 3,9% sur 2023)

- **AI de 1,75%** au lieu de 1,9% à effet au 1er janvier 2022

- **Mesures techniques** de revalorisation des primes hors cadrage

- **Revalorisation des barèmes de rémunération des doctorants de 6%** en accord avec la loi de Programmation de la Recherche (et donc hors cadrage) et prise en charge des **frais de scolarité des doctorants (environ 400 €/an)**;

- **Mesures diverses** : augmentation pérenne et significative de la part patronale dans la mutuelle, augmentation pérenne de la **prise en charge des frais de transport durable** (transport en commun à 100% au lieu de 50% + vélo...) et prise en charge **frais véhicule** (électrique + thermique).

- **Prévoyance** : passage de 0,66% à 1,12% de la part patronale au 1er novembre 2022 pour respecter la convention collective de la Métallurgie (obligation au 1er janvier 2023)

L'urgence n'est-elle pas maintenant votre mobilisation le 6 septembre à 9h ?

Comme en avril dernier, c'est votre mobilisation à l'ONERA et dans tous les EPIC qui a permis de faire évoluer la situation.

Nous comptons sur vous lors de cette rentrée pour défendre vos salaires :

Rdv Mardi 6 septembre 9h devant la salle Marcel Pierre à Palaiseau !

(jitsi : https://rdv.onera.fr/revendication_salariale)